## **Changement d'adresses**

## En cas de départ :

Se présenter en personne au service avec une pièce d'identité et le livret de famille pour faire établir la déclaration de sortie de la commune.

Cette déclaration de sortie sera destinée à l'inscription de ou des intéressés dans la future commune.

## En cas d'arrivée dans la commune :

Se présenter en personne au service de l'accueil avec une pièce d'identité et le livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile (facture récente d'EDF/Telecom ou une quittance de loyer ou un avis d'imposition) pour faire son inscription au fichier domiciliaire et sur liste électorale.